AUX ASSEMBLÉES PRIMAIRES.

Avis d'un Citoyen qui aime la liberté, & desire ardemment le retour de l'ordre & de la tranquillité.

Par J. R. LOYSEAU.

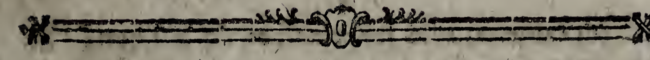


A PARIS,

De l'Imprimerie de la Veuve D'ANT.-JOS. GORSA rue Neuve des Petits-Champs, au coin de celle de la Loi N°. 741.

Le 12 Fructidor,

L'AN IIIe DE LA RÉPUBLIQUE.



AUX ASSEMBLÉES PRIMAIRES DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Avis d'un Citoyen qui aime la liberté, & desire ardemment le retour de l'ordre & de la tranquillité.

NOUS en sommes au point le plus dangereux de notre existence politique. En sortirons-nous sans de nouvelles secousses? Il est évident que nous devons tout sacrifier pour nous tirer de l'horrible position où nos malheureuses passions nous ont réduits. Où sommes-nous? comment y sommes-nous arrivés? que devons-nous faire pour nous affranchir de tous les maux qui gravitent sur nos têtes de la maniere la plus accablante?

Nous avons entrepris une grande révolution. Elle a bien commencé. Une horrible anarchie est venue en troubler le cours; elle a été sur le point de la renverser, et de nous soumettre au plus affreux despotisme. Les factieux qui vouloient nous asservir, sont tombés dans le gouffre où par milliers, par centaines de milliers ils tendoient à nous ensevelir. Nous respirons enfin malgré l'immensité de nos pertes.

Depuis un an et plus, nous travaillons à les réparer; aurons-nous la sagesse et le courage véritable de passer par les degrés de fermentation qui

doivent ramener tous les principes de la liberté ? Ils sont pour ainsi dire perdus sous des monceaux de décombres où nous devons avoir la patience de les chercher et de les purger de la rouille corrosive qui s'y est attachée.

Les ennemis du bien public, les anarchistes, les massacreurs, les bûveurs de sang, les têtes perdues par les plus viles passions, les voleurs, les assassins, les dilapidateurs de la fortune publique, sont les décombres que l'esprit d'ordre, la marche des principes, les lumieres de la raison, les regles de la justice ont à déblayer, à disséminer pour les rendre moins dangereux, ou les faire disparoître de dessus le sol de la liberté.

La tâche est immense ; déja la Convention redevenue libre au seul moment où elle ait pu vraisemblablement recouvrer sa liberté, en a remplie une partie ; donnez-lui les moyens et le courage d'atteindrele but qu'elle se propose, en l'environnant de l'estime et des suffrages de l'opinion publique.

Considérez ce qu'elle avoit à faire, et jugez avec la noblesse et la générosité qu'une grande nation usant des droits de sa souveraineté, doit mettre à se décider sur le compte des dépositaires de sa confiance, s'il étoit bien possible à la Convention, occupée d'une guerre formidable avec presque toutes les puissances de l'Europe, ayant un assez grand foyer de guerre civile en activité dans deux ou trois de nos départemens, et tous les partis de l'intérieur à repousser, à contenir ou à diviser ; un discrédit immense à supporter, et toutes les subsistances à procurer, sans savoir le plus souvent d'où les tirer, et comment les faire arriver ; considérez, dis-je, s'il étoit possible à la Convention

d'aller mieux et plus vite vers les principaux points de votre bien-être et de votre tranquillité.

Les révolutions ont presque toutes des maux inhérens qui deviennent des maladies plus ou moins dangereuses. Souvent ces maladies attaquent si griévement le corps politique auquel elles s'attachent, qu'elles amenent son entiere dissolution.

Nous ne devions pas craindre un événement aussi désastreux dans une révolution dont les lumieres de la plus saine philosophie avoient préparé tous les moyens. Aussi avons-nous marchés à pas de géans dans le début de l'insurrection.

L'Assemblée constituante, jusqu'à près des neuf dixièmes de sa session, avoit fait des prodiges de prudence, de courage, de finesse de tact, d'adresse dans les mouvemens, d'art dans les combinaisons, et de génie dans un grand nombre de hautes, grandes et sublimes conceptions.

Au retour du voyage de Louis XVI à Varenne, elle a fait un tort immense à ses travaux antérieurs. A cette malheureuse époque, quelques meneurs adroits, égarés, séduits ou corrompus, sous prétexte de donner plus de force au pouvoir exécutif qui avoit ce qu'il lui falloit pour faire observer la loi, lui donnerent les moyens d'empiéter sur la législation ; alors la liste civile mieux traitée qu'il ne convenoit, se répandit en largesses de corruption, et ménageât des partisans à l'autorité royale par-tout où leur influence pouvoit la favoriser. De-là des entreprises sans nombre et des succès multipliés ; les choses en vinrent au point que sans un remede promptement efficace, l'autorité constitutionnelle du Roi eut bientôt été aussi arbitaire que celle du Roi de l'ancien régime. Cette faute des

meneurs de l'Assemblée constituante amena la révolution du 10 Août et la chûte du trône, parce qu'on voulut le retirer de dessus les bases que la loi conciliable avec les droits naturels de l'homme lui avoit données.

Les factieux avoient préparé cette révolution; jusque-là ils avoient travaillé à étendre l'autorité du pouvoir exécutif. Ils avoient leurs dévoués à l'Assemblée législative, ceux-ci, et eux se développoient aux Jacobins, et l'on en revenoit pour aller introduire sourdement un ferment de division au sein de la représentation nationale. Elle fut séparée en deux parts comme à l'Assemblée constituante. Les bons citoyens vouloient ramener l'autorité du Roi au point de ne pouvoir sortir de la simple et unique faculté d'exécuter la loi sans moyen de rien entreprendre contr'elle; les insoucians, les hommes corrompus et les sots que l'intrigue a toujours l'art d'égarer afin de s'en autoriser, travailloient en faveur de l'autorité, sous prétexte qu'ils avoient fait serment de maintenir la Constitution, toute la Constitution et rien que la Constitution.

Parmi les égarés du parti royaliste, étoient quelques hommes estimables par leurs lumieres et leur probité, que des préjugés religieux asservissoient aveuglément à leur serment. Ils ne croyoient pas qu'il leur fut permis, même en vue d'un plus grand bien en faveur de notre liberté à laquelle ils avoient fait un premier serment le plus obligatoire de tous, de mettre leur conscience en danger. Que de maux ils nous eussent évités! Nous en connoissons trop à présent la profondeur et l'immense étendue pour pouvoir en douter. J'ai connu un républicain du fond de son ame, homme d'es-

prit, ayant des connoissances, des vertus, qui a surmonté tous ces avantages pour tenir à son serment. J'ai fait ce que j'ai pu pour le raisonner sur cet acte de foiblesse, sans pouvoir faire le plus petit progrès dans son esprit, quoiqu'en général il eut assez de disposition à embrasser les points de vue auxquels je lui paroissois attaché.

Les factieux qui avoient eu vraisemblablement part aux derniers travaux de l'Assemblée constituante, ayant réussi à diviser la législature pour le compte de l'autorité du Roi, ayant essayé de la faire triompher dans la journée du 10 Août, devinrent républicains forcenés quand elle eut succombé : ils s'en attribuerent le mérite, ils voulurent que le peuple leur sçut gré de cette entreprise en faveur de sa souveraineté ; et pour se dédommager de ce qu'ils avoient perdu à la chûte du trône, ils se jetterent dans la plus virulente démagogie, afin d'obtenir de l'égarement du peuple, ce qu'ils n'avoient pu lui ravir en appuyant la royauté. De-là toutes les brigues, toutes les intrigues, toutes les manœuvres, toutes les perfidies, toutes les bassesses, toutes les audaces, toutes les calomnies sourdes et publiques, enfin les massacres des 2 et 3 Septembre.

Au milieu de toutes ces horreurs, les factieux disposèrent des sections de Paris, des autorités constituées, et parvinrent à remplir toutes les places d'hommes disposés à ne voir que comme eux et à n'agir que dans leurs intérêts.

Ils formèrent un corps électoral à leur gré, ils agirent dans les départemens par les sociétés populaires, et et ils y organisèrent toutes les fureurs dont ils étoient animés. Une fois à la Convention, ils y livrèrent un combat à mort à la plus imposante majorité.

Ils se placèrent sur la partie la plus haute de la salle qu'ils appellerent la montagne, la sainte montagne; et là sans talens, sans principe, sans moyens d'aucune espèce; mais avec de l'audace, des vices monstrueux, une corruption effrénée, une dilapidation des deniers publics, dont il n'y eut jamais d'exemple dans les siècles les plus corrompus; avec des fureurs, des menaces, des injures aussi grossières que dégoûtantes, des tribunes insolentes et soudoyées, une commune conspiratrice et dévouée à tous les désordres, une société populaire dite des Jacobins qui rivalisoit avec la Représentation nationale, une société des Cordeliers qui étoit un foyer de sédition, et des sections où aucun citoyen honnête n'osoit se montrer, les factieux agitoient la Convention. Ils effrayoient les foibles, ils les gagnoient à leur parti; les sociétés leur faisoient des recrues dans les départemens, elles faisoient parvenir des adresses concertées, et lors qu'il en manquoit pour produire l'effet que l'on se proposoit, on en avoit une fabrique inépuisable au directoire secret des Jacobins à laquelle on avoit un recours toujours assuré.

Les bons citoyens de la Convention lutterent contre ces furieux; ils montrerent du courage, ils avoient des talens, peut-être blesserent-ils plus par-là l'excessive médiocrité et la grossiere ignorance de leurs adversaires, que parce qu'ils étoient un obstacle à leurs projets de désorganisation assez difficile à surmonter. Ils n'y auroient pas réussi si les amis sincères de la liberté eussent mis plus de suite et d'énergie à la défendre. Ils crurent que la nature des choses l'emporteroit, que l'opinion bien prononcée d'une grande nation triompheroit et que

plus les ennemis du bien public seroient absurdes, violens et même furieux, et plus leur perte devenoit assurée par leurs propres faits; ils ne voulurent pas voir qu'il falloit au peuple égaré ou corrompu, des actes d'autorité qui lui fissent autant d'impression que celle qui lui venoit de l'audace des factieux comprimant les gens de bien, alors la tourbe des scélérats se seroit précipitée dans la fange de corruption dont elle s'étoit environnée, et y seroit restée annéantie sous l'anathême de l'exécration publique. On eût frappé la Commune d'un décret de suspension; l'on se fût emparé du commandement de la force publique, on eût fermé les clubs et dissipé les comités des sections; on eût fait arrêter les principaux factieux et cela eût pu se faire en un instant: la Convention alors eût recouvrés les moyens de s'acquitter de son importante mission; les autorités constituées des départemens eûssent été renouvellées; de bons citoyens auroient succédé aux agitateurs mal intentionnés: on eut interdit les sociétés populaires, et le bien se seroit fait sans obstacle et avec toute l'étendue qu'on eût voulu lui donner. La guerre civile de la Vendée ne seroit pas venue ajouter à nos malheurs. Elle a été, sinon montée, car c'est le hazard d'une injustice faite à Charrette qui en a été le premier élément, mais attisée, accrue et favorisée des plus grands moyens, par tous les ennemis du bien public et principalement par la Commune de Paris et les ministres dévoués aux conspirations de la montagne de la Convention. On eût empêché tant de maux, avec plus de fermeté.

Les hommes distingués par leurs lumières, respectables par leurs vertus morales et civiques et dignes de tous nos regrets; mais qui n'ont pas

poussé la prévoyance jusqu'où elle devoit aller, et que la crainte d'une commotion a déterminés à s'arrêter en deçà du but; ont payé trop cher leurs fautes involontaires, pour que nous puissions les reprocher à leur mémoire; consacrons là au contraire par des hommages éternels, et jurons sur leur tombeau d'être aussi enflamés qu'eux de l'amour du bien public; mais plus constans dans les moyens de l'opérer. Mettons-y de la prudence, de la fermeté de profondes et vastes combinaisons. Ecartons sur-tout l'intrigue, l'esprit de parti, l'immoralité. Déjà sous prétexte de quelques talens qui n'existent pas à des dégrés bien éminens, les intrigans se pressent aux portiques de nos sanctuaires pour essayer d'y pénétrer et d'y fonder de petits empires sur les ruines de notre liberté.

Tous les maux que nous connoissons, et dont nous gémirons pendant tous les siècles, et dont tous les siècles auront peine à croire les causes et les excès, doivent nous prémunir contre ce qui pourroit en ramener la plus simple idée. Attaquons-les dans leur source au point de la tarir sans retour.

Plusieurs partis s'agittent, se heurtent, s'attaquent et croyent devoir l'emporter tour-à-tour. Le terrorisme est le plus à craindre; l'ignorance la plus grossiere, les fureurs poussées à l'excès, et l'insatiable cupidité, sont son armure la plus ordinaire. Il faut anéantir le terrorisme, ou que le terrorisme nous écrase. Il n'y a pas de millieu entre ces deux extrêmes.

L'on diroit au premier coup-d'œil que le terrorisme est un de ces êtres fantastiques sortis de la région des chimères, et que nulle part il ne peut avoir d'existence véritable. Nous en avons fait une

trop malheureuse expérience pour pouvoir en douter.

Des ambitieux se liguent, de ceux qui n'ont rien à perdre, ni fortune, ni honneur, ni réputation; des sots les écoutent, des forcenés, que les plus viles passions dominent, les appuient; des intrigans, plus adroits, plus exercés, s'éveillent, s'approchent sourdement, et par des chemins couverts, se forment des issues; ils pénètrent enfin, et se font admettre. Ils donnent des formes et une sorte de couleur à tous les désordres. L'on tue, néanmoins, parce que les assassinats sont la principale ressource de la terreur; l'emprisonnement, ensuite le vol, et toutes les autres invasions de propriété sont à l'ordre du jour, à celui de tous les instans. L'on établit des tribunaux de sang pour organiser toutes ces horreurs; ils tuent aussi, et ils dépouillent tout ce que des listes de proscription leur désignent. Toutes les administrations des diverses sections de la République sont animées de cet esprit infernal; un million de bandits enrégimentés dans des sociétés populaires, et dans des comités révolutionnaires, les appuient; et tout ce qui respire avec de l'ame, de la raison, l'amour du bien public, et des moyens acquis par un travail légitime, est comprimé, réduit au silence, à la misère, est emprisonné ou fugitif, et succombe sous le poids accablant de toutes les calamités. Il est impossible de dire, et moins encore de concevoir comment nous en sommes revenus: Nos pertes sont immenses, en hommes, en fortune, en habitudes précieuses, en sources de lumières, en bonnes mœurs, et en toutes sortes de moyens de faire vivre une immense population, qui étant sortie des bornes de son ancienne frugalité, mille fois plus

heureuse pour elle que les jouissances factices des riches, aura beaucoup de peine à y rentrer.

Que dire de la destruction de tous les rapports naturels entre les choses et les personnes? entre les moyens et les besoins, et de l'énorme cherté des salaires, qui ne tend à rien moins qu'à laisser progressivement le peuple sans travail pour subsister? Telles sont vos œuvres, factieux et terroristes; voyez si nous pouvons faire grace à un tel désordre, et s'il ne vaudroit pas mieux nous réfugier dans les parties inhabitées du globe, que de rester en butte à de pareilles horreurs?

L'anarchie décemvirale s'est établie par l'institution du gouvernement révolutionnaire, monstre horrible, qui présente les plus hideux aspects. Il est détruit, au moins allons-nous en avoir la certitude, par l'institution d'un pouvoir exécutif, chargé d'une manière indépendante de faire observer les loix, et de maintenir l'ordre qu'elles doivent établir. Les autorités constituées seront réduites à des termes plus simples; on a rompu la plûpart des entraves qui arrêtoient leur marche, et compliquoient leurs opérations; et non-seulement on pourra les confier à de bons citoyens attachés à tous les moyens du bien public, mais tout invitera à n'y appeler qu'eux. Les débris de l'anarchie, encore subsistans, mais sans liaison et sans organisation, a fait un heureux départ entre les bons et les mauvais citoyens, et donne une grande facilité pour ne faire que de bons choix dans tous les genres.

La Convention elle-même, quoiqu'épurée en partie, de ses membres les plus dangereux, mais dans laquelle néanmoins il reste encore un levain de fermentation, sera mise au point de n'être plus com-

posée que de citoyens estimables, voulant tous le bien public. Elle a une majorité rassurante; elle ne se prononce pas toujours, par foiblesse; mais cette foiblesse est un reste d'impression de terreur dont elle ne sera parfaitement guérie que lorsque le peuple souverain l'aura débarrassée de ce qui lui nuit et de ce qui nous fait encore plus de mal; qu'il l'aura remplacé par des hommes d'élite, du côté des lumières, du caractère et des vertus; ils viendront la raviver en quelque sorte, et lui donner une énergie qui convient à notre position, et dont sans elle il nous est impossible de nous tirer parfaitement.

Nous sommes environnés de matières combustibles, prenons garde de ne jetter aucune étincelle qui puisse s'y attacher. Donnons-nous le tems de diviser ces matières et de les éloigner. Isolées ou séparées par de grands intervalles, elles ne produiront que l'effet des brandons, qui s'éteignent en tombant sur un sol dégarni. Ayons recours à un terme de comparaison, tiré de l'art de guérir le corps humain, pour nous rendre encore plus intelligibles. *Chiquano*, célèbre Médecin de Montpellier, devenu depuis premier Médecin de la ci-devant Cour de Versailles, fut appelé à Montpellier, pour voir un courier du Cabinet auquel un excès de fatigue de son métier avoit donné une hémorrhagie au fondement, que l'on ne pouvoit arrêter; il ne vit d'autre ressource que de le faire porter dans une glacière. Il étoit sûr d'arrêter cette hémorrhagie; mais il voyoit avec une égale certitude que cet homme prendroit une fluxion de poitrine. Je la guérirai, répondit *Chiquano*, et si son sang continue de couler, sa mort est inévitable. *Chiquano* tint parole, et le malade guérit. Notre anarchie est une terrible hémorrhagie

politique, et au sens propre, elle faisoit couler le sang à gros bouillons. Une constitution telle quelle, peut la faire cesser, doit même la faire cesser, en lui substituant un gouvernement véritable. Dussions-nous avoir une fluxion de poitrine, nous en guérirons par les précautions que nous avons prises depuis la chûte de la tyrannie décemvirale, parce qu'elles en diminueroient l'intensité. Mais nous pouvons n'avoir rien à craindre de notre constitution, nous n'avons pas le tems d'en dire notre opinion; au premier coup-d'œil, elle paroît renfermer de bons moyens de civilisation : le reste viendra avec le tems par un bon corps législatif, et un meilleur pouvoir exécutif, s'il étoit possible, ferme et bien intentionné. S'il n'est pas l'un et l'autre, et également éclairé, nous pourrons retomber dans les maux dont nous nous croyons affranchis. La liberté de de la presse nous sera d'une grande utilité. Je conseille aux assemblées primaires d'ordonner qu'elle soit absolue et sans aucune restriction; elle sera dans tous les tems la sauve-garde la plus rassurante de notre liberté politique. Je ne pourrai pas partager la douleur qu'en auront MM. *Seyes*, *Chénier*, et *Louvet*, qui lui ont maintenu des entraves. Je ne crois pas que ce soit erreur de leur part : sans avoir la portée d'esprit qu'exige la représentation nationale, ils savent ce qu'ils font en ce point, et c'est parce qu'ils le savent que je ne leur pardonne pas leur fausse et très-fausse opinion dans une matière où tous les bons esprits sont d'accord. Dans un projet de loi présenté à l'Assemblée nationale, M. *Seyes* vouloit un *jury* (car M. *Seyes* rêve toujours *jury*), pour constater les délits de la presse, lorsqu'il est évident qu'aucun délit ne peut en résulter, attendu qu'un

délit est une action, et que la presse ne peut donner lieu qu'à la manifestation d'une pensée, qui n'est point un délit, quelque dangereuse quelle puisse être. MM. *Louvet* et *Chénier*, veulent la liberté de la presse, sauf à répondre à la loi de l'usage qu'on en fera ; ils admettent donc la possibilité d'une loi sur la liberté de la presse ; leur avis est donc celui de M. *Seyes*. Ils sont dès-lors tous trois les ennemis de notre liberté politique, dès qu'ils sont opposés à la liberté de la presse. Je doute qu'avec une pareille opinion, l'on puisse être de bons législateurs. Quant à moi, si j'étois électeur, je ne leur donnerois pas mon suffrage, et je ferois ce que je pourrois pour détourner les autres de les nommer. Ce *triumvirat* me paroîtroit dangereux. Ces messieurs ne seroient pas pour cela sans occupation ; M. *Seyes* feroit des livres en langage de Sybille. Avec trois ou quatre mots tudesques, il crée une science entière, il est vrai qu'on n'entendroit pas ses livres, ou son Libraire lui serviroit de *drogman*, pour inspirer le desir de les acheter. M. *Louvet* feroit son journal pour éclairer l'opinion publique, des Romans, pour amuser les belles dames et les jeunes gens à cravate verte, quoiqu'il ne les aime pas, et enfin la Librairie. M. *Chénier* feroit des pièces patriotiques, où chacun s'empresseroit d'aller admirer et contribuer, à sa fortune, en se formant le goût. Il ne paroît pas que ce fût un si grand malheur pour nos nouveaux triumvirs, de les délivrer des pénibles travaux de la législation, ils n'y ont pas toujours des succès. Ils méditeroient tout à leur aise sur les droits de la souveraineté du peuple, auxquels ils ne laissent pas de porter de tems en tems d'assez fortes atteintes ; dans la vue de se mettre en mesure d'en secouer le joug, afin de

donner un essor à leur génie tutélaire, et parfaitement désintéressé.

Si nous incidentions sur la Constitution qui nous sera présentée dans les Assemblées primaires, les passions ne manqueroient pas de s'y faire jour, et réussiroient peut-être à y mettre le trouble et à renverser toutes nos espérances de tranquillité.

Les terroristes sont là à n'attendre que le moment d'agir, afin de rentrer dans leur vaste domaine. Laissez-les s'épuiser, punissez les chefs ou tenez-les en captivité; pardonnez aux foibles, aux lâches, et aux imbécilles; il y a parmi eux des gens égarés, beaucoup d'autres que le besoin et la paresse ont tentés; ôtez à tous l'exercice des droits de citoyen, désarmez-les, et procurez à ceux qui en ont besoin des occasions de travail par humanité; offrez-leur en dans nos colonies avec des avances de culture. Vous les soulagerez de deux grands poids, la crainte de la mort ou des peines afflictives, et celle de la plus extrême misère à laquelle ils se sont volontairement exposés. Vous diminuerez par-là le nombre de ceux qui cherchent à nuire à votre repos en ressuscitant l'anarchie dans le sein de laquelle ils se seroient cru si bien placés tant qu'eut pû durer le pillage. Les décemvirs, il est vrai, en étoient à craindre le manque des subsistances, et ils pensoient à réduire la population aux deux cinquièmes par les massacres. Ce tems étoit d'autant moins éloigné que c'est vraisemblablement afin de le rapprocher qu'ils se sont perdus, pour avoir voulu rompre toutes les digues à-la-fois. Le 9 Thermidor, ils croyoient leur partie assez bien liée pour n'avoir rien à redouter de l'événement. Ne renouvellons

vellons pas encore une fois les dangers auxquels nous sommes échappés en incidentant comme nous l'avons dit plus haut, sur une Constitution qui, en la supposant plus incomplette qu'elle n'est, nous servira toujours de point d'appui, pour écarter tous les orages qui sont encore au milieu de nous. Les terroristes en sont le nuage le plus fort et le plus condensé; divisons-le, et écartons-le, de manière à n'en avoir plus rien à craindre. Punissez les chefs soit de la peine de mort, si nous ne l'abrogeons pas; ce dont je suis parfaitement d'avis, soit de la déportation, soit d'une longue détention; et privez les autres de l'exercice de leurs droits civiques, désarmez-les et disséemineez-les dans les communes où ils sont nés. S'ils veulent aller dans nos colonies avec quelques avances de culture; ordonnons de les transporter. Au lieu de les faire périr, nous nous occuperons de leur existence, et s'ils veulent être sages, penser et se repentir, ils retrouveront des jouissances naturelles, du bien-être, de la liberté et des moyens d'expier une partie de leur vie passée à appuyer et à commettre les désordres les plus scandaleux.

Les partisans de la royauté sont aussi prêts à profiter des occasions pour réaliser leur opinion; je ne crois pas qu'ils soient d'une grande force, ni parfaitement liés entr'eux, cependant comme leur cause est commune avec celle des émigrés, de leurs parens, et des ci-devant nobles en général, il importe d'éloigner tout prétxete de les mettre en mouvement.

Quoique les malveillans de l'étranger ayent moins de sujets d'espérance, à présent que nous avons

fait de grands progrès vers une paix générale, il est toujours d'un grand intérêt de ne point éveiller la perversité de leurs intentions. On les auroit bientôt mis dans la plus grande activité; car l'objet le plus important pour l'Angleterre étant de nous dissoudre, elle mettra tout en avant pour y parvenir, et elle en saisira avec avidité la plus légère occasion.

Les prêtres et tous leurs partisans sont encore là pour rentrer dans leurs domaines, dans l'exercice de leurs divers préjugés. Dans le midi sur-tout, ils fermentent au plus haut degré, et par-tout ils tentent de reprendre leur ancienne domination sur les sots, les foibles et les fripons. La liberté ne leur convient pas, il leur faut du désordre et d'épaisses ténébres pour avoir des pauvres à gratifier de la dépouille des nations, des grands à séduire, et des Rois à faire trembler.

Tout ce qui reste d'hommes attachés aux anciens abus, et qui en vivoient, verroient avec plaisir un ordre de choses qui détruisit notre révolution; gardons-nous donc de faire concevoir des espérances à tant de malveillans, d'ennemis véritables et d'hommes égarés. Sortant de la plus horrible anarchie, d'une anarchie telle qu'on n'en vit jamais, on auroit beau jeu si de nouveaux troubles venoient nous agiter. Evitons d'y fournir le plus léger prétexte. Acceptons la Constitution qui nous est présentée; elle est bonne dès qu'elle nous offre un point de repos pour, en reprenant haleine, nous donner le tems d'écarter les nombreux essains de ce qui peut nous nuire par son immense rassemblement autour de nous. Acceptons donc la Constitution que nous offre la Convention, nous ver-

rons dans la suite à la modifier et à la perfectionner. Si elle n'est pas complettement favorable à notre liberté, de bonnes loix réglémentaires suppléront à une partie de ce qui lui manque.

Nous aurions desiré qu'on se fut occupé d'une garantie inexpugnable pour mettre les droits naturels de l'homme hors de toute atteinte; nous en avions présenté l'idée dans l'établissement d'un sénat de réviseurs politiques composé de vingt-cinq membres, et renouvellés tous les ans par moitié. Nous voulions qu'ils fissent une première discussion des loix où il leur sembleroit qu'on auroit dépassé cette barriere aussi sacrée qu'insurmontable; que le sénat envoya cette discussion au corps législatif pour essayer de le ramener à la déclaration des droits, et en supposant qu'il persistât dans la transgression de ses pouvoirs, je proposois d'envoyer les loix et leur discussion aux Assemblées primaires, pour statuer souverainement entre le corps législatif et le sénat des réviseurs politiques. Il m'avoit paru nécessaire d'établir des peines contre les provocateurs de loix attentatoires à la déclaracion des droits, et des peines moins fortes contre ceux qui y auroient acquiescés. Je me fondois principalement pour faire admettre cette garantie, sur ce que, si la déclaration des droits de l'Assemblée constituante eut été hors d'atteinte par de semblables moyens, les factieux eussent été arrêtés à leurs premiers pas, et que nous n'aurions rien eu à supporter de ce que nous avons souffert. L'on n'a pas cru devoir faire attention à cette proposition. Je ne vois pas qu'aucune raison fondée ait pu y déterminer le Comité des onze.

M. *Seyes* est venu le fatiguer de son *jury cons-*

titutionnaire, et de tout son plan dans lequel d'abord une centaine de ses élus, bien ambitieux, bien intrigans, auroient eu l'art de se saisir de toutes les branches de l'autorité publique, et à peine sortis d'une tyrannie, nous serions tombés dans une autre à cent moyens de nuire au lieu de dix. *Seyes* voyant que l'intégralité de son plan ne feroit pas fortune, s'est réduit à son *jury révolutionnaire* qui n'a pas plus d'avantage, quelque soin qu'il ait mis à le faire louer à tour de bras dans ceux des journaux qui sont dans l'usage de nous le présenter comme le génie le plns vaste et le plus profond de cette époque mémorable. Quoiqu'il en soit, nous avons une déclaration des droits sans garantie. Faisons en sorte que l'opinion publique lui en serve par les moyens de la liberté de la presse sans restriction, c'est uue forte raison pour que les Assemblées primaires nous la donnent d'une manière invariable sous tous les rapports possibles à imaginer.

Qu'elles nous donnent aussi les jurés en matière civile ; ils seront la sauve-garde des propriétés, en détruisant l'arbitraire des jugemens, et enfin qu'elles abrogent la peine de mort pour quelque délit que ce soit. Il y a d'autres peines plus propres à faire impression, et celle-là ne peut entrer dans l'exercice des droits de souveraineté des nations. Cette opinion de notre part n'est pas de ce moment-ci, nous l'avons écrite dans un grand nombre d'occasions, depuis plus de trente ans, et sur-tout dans une brochure uniquement destinée à l'établissement de cette vérité, pendant la sesssion de l'Assemblée Constituante. Nous craignons qu'en datant d'une époque aussi éloignée, *Louvet*, qui n'aime pas le anciens, les têtes mûres, les hommes à expérience,

ne veuille nous réduire a prendre nôtre retraite, afin de débarasser *le camp* de notre inutilité ; mais *M. Louvet* saura que nous ne sommes pas dans le cas, que nous n'avons jamais été employé, ni voulu l'être, et que nous ne le voudrons pas davantage dans la suite ; ainsi qu'il soit tranquille pour son ambition, il ne nous verra jamais dans les routes qui conduisent aux différens buts qu'il peut se proposer. Il nous a dit en confidence, dans la Notice de ses malheurs et le tableau de ses amours, qu'on avoit voulu faire de lui un ministre de la justice ; qu'il inspire le desir de le porter au directoire, nous n'y mettrons aucun obstacle. Ce qu'il y a de meilleur et de plus sûr pour lui, néanmoins, seroit de vendre des livres. Qu'il en fasse même, si c'est sa fantaise, qu'il continue son journal, si on continue à le lui payer plus qu'il ne vaut assurément ; mais qu'il ne fasse pas le métier de législateur, auquel il n'est nullement propre. Qu'il ne trouble point notre nouvelle législature par ses mouvemens d'oscillation, j'ai presque dit ses intrigues et son ambition. On peut être tout cela, et vivre en fort bon homme dans l'intérieur de son ménage et avec ses voisins, et faire encore parfaitement ses petites affaires. Je ne hais pas *M. Louvet*, je ne hais personne ; mais j'aime fortement le bien public, et *M. Louvet* me permettra de lui être utile. Qu'ils sortent trois pour devenir les types de l'opinion publique, j'y consens, je le verrai même avec plaisir, quoique ce fût un phénomène assez important à remarquer ; mais qu'ils ne soient pas législateurs ; je les crois dangereux. *Oportet Republicæ cognoscere*, je ne dirai pas *malos*, dans le sens de la méchanceté qui avilit l'ame ; mais dans celui de cette inaptitude d'esprit, de carac-

tère, de moyens, qui fait que l'on s'acquitte mal de certaines fonctions auxquelles il importe cependant beaucoup de n'appliquer que les hommes qui y sont les plus propres. Comme je dois compte des motifs qui me déterminent contre des hommes connus, je remplis ma tâche : ce doit être celle des vieillards en retraite. Hors de toute sphère d'activité, ils doivent se borner à observer ce qui se passe, et le faire remarquer à l'opinion publique.

Aux quatre observations ci-dessus près, garantie des droits naturels, liberté indéfinie de la presse, des jurés en matière civile, et l'abolition de la peine de mort, nous pensons que les Assemblées Primaires doivent accepter la Constitution, et que lors même qu'elles appercevroient quelque danger à y insister, elles feroient bien d'abandonner ces quatre points pour le moment, quoique nous y attachions une grande importance; cela se retrouveroit dans la suite. Tout mûrira rapidement, pourvu que nous ayons le tems de respirer, et la liberté de la presse sans restriction, n'en déplaise aux sots, aux foibles, et aux mal-intentionnés (1).

Il est un point cependant sur lequel il n'est pas possible de transiger. C'est celui qui réduit les Assemblées Primaires à ne renouveller que le tiers de la Convention, et oblige à prendre les deux autres tiers de la législature prochaine dans son sein. Je n'examine pas si le délégué peut imposer une loi

(1) La liberté de la presse est la plus grande, la meilleure et la plus complette école centrale que nous puissions avoir ; elle est aussi celle qui nous coûtera le moins. Elle aura aussi l'avantage de nous mettre à l'abri des frippons et des intrigans, en les mettant à nud sous les yeux du public convaincu de leurs rapines et de leur charlatanerie.

pareille à ses commettant, il est évident qu'il ne le peut pas; je n'examine pas non plus si le commettant doit se mettre au-dessus de cette restriction, il n'est pas moins certain qu'il en a le droit incontestable. N'élevons point de questions superflues, qui puissent échauffer les esprits et blesser l'amour-propte. Voyons ce qu'il y a d'essentiel, et sans quoi le bien qui nous arrivera, plutôt que celui que nous obtenons dans ce moment, ne pourroit se faire. Ce bien tient à la bonne composition de notre législature prochaine. Si cinq cents membres sont bons dans la Convention, il faut les garder, dût-on trouver quelque talens de plus ailleurs. Mais je m'explique sur la bonté des membres qui nous sont nécessaires. De la probité avant tout, et de cette probité générale, qui embrasse la plupart des moyens de rendre les hommes heureux. De la justesse dans l'esprit, l'amour de la liberté, avec quelques preuves, aucune ambition; car quiconque pense à soi en révolution, est un mauvais citoyen. De la franchise, de la simplicité et des mœurs. Quelqu'instruction et des talens s'il est possible, voilà pour les membres à prendre dans la Convention. S'il n'y en a que de de quoi former un tiers, un quart, ou une moitié de la législature, il est impossible d'exiger moins que cet apperçu des dispositions de la confiance du souverain dans un objet aussi important. Les hommes bornés absolument, et sans aucune culture, ne peuvent y rester, lors même qu'ils auroient de la probité; parce qu'ils sont au premier qui s'en empare : encore peut-on sur cela se dispenser d'une grande sévérité. Les Montagnards, avec de la probité et des moyens d'être utiles, et qui sont revenus de bonne foi aux principes, non-seulement me

paroissent aussi éligibles que les autres ; mais encore il y en a que je choisirois de préférence. Ceux qui ont acquis l'expérience dans les affaires par des travaux soutenus et purs, dans les Comités, sont recommandables aux Assemblées Primaires : ils seront infiniment utiles pour mettre au courant des travaux actuels et passées.

Que l'on ait été de telles ou telles opinions dans des conjonctures marquantes, il n'importe ; pourvu que l'on soit actuellement revenu aux principes, et qu'on s'y soit montré attaché de bonne foi. Qu'on jette un coup-d'œil sur le passé, et l'on verra que beaucoup d'honnêtes gens n'ont pas été libres d'émettre les opinions du fond de leur ame, dans un grand nombre de circonstances.

Il y a bien moins de courage chez les honnêtes gens, que n'en montrent et que n'en ont en effet les pervers. La raison est que la probité de celui qui la prend pour règle de conduite, l'applique aux autres beaucoup plus qu'à lui, pour lequel elle n'a que des effets éloignés, et que l'improbité profite toute entière immédiatement et à l'instant à celui qui s'y abandonne. La foiblesse, sur-tout dans les circonstances où le courage appartient à l'héroïsme, ne peut être imputable à celui qu'il l'a eue. S'il revient à ce que sa foiblesse l'a empêché d'être dans le moment du danger imminent, il est en quelque sorte plus sûr que celui qui n'a pas passé par cette malheureuse épreuve. Ainsi, que les opinions fâcheuses ne fassent pas d'impression contre ceux qui ont paru les avoir, si de bonne foi ils les ont abandonnées pour revenir aux principes de l'ordre, de la justice, de la raison, et du bien public. Des hommes choisis, qui l'ont été, comme la plupart

des membres de la Convention, sous l'influence des factieux, avoient grand besoin de se former aux conceptions politiques pour lesquelles ils étoient appelés. L'apprentissage de quelques-uns a dû nous coûter bien des fautes, il faut savoir les pardonner. Tout au moins est-il nécessaire de les oublier, et de les reléguer dans les horreurs des révolutions agitées par les plus violentes passions. Craignons de les réveiller, et jettons sur elles un voile impénétrable. Ayons au moins de l'indulgence pour notre intérêt, il nous la demande dans ce moment.

Pensons à tout; si les Assemblées Primaires composoient la nouvelle législature de citoyens étrangers à la Convention, que pourroient faire les membres de la Convention? Gardons-nous de penser qu'ils en fussent capables; mais tout au moins la guerre civile pourroit en être la suite, et toutes nos espérances de bonheur seroient annéanties. Que si les Assemblées Primaires gardent un tiers, par exemple, des membres de la Convention, ce tiers réduira les non-réélus à l'impuissance de faire aucun mouvement; y en eût-il moins d'un tiers, il produiroit le même effet, parce que comme ce seront les honnêtes gens qui seront conservés, l'opinion publique les appuiera aussi fortement que les nouveaux choisis en se joignant à eux.

Le choix de ces nouveaux membres doit être fait avec le plus saint scrupule et la plus grande austérité de principe. Il importe qu'ils soient forts sur tous les poiuts, en probité, en lumières, en talens, en vertus; qu'ils ne soient là que pour nous, et qu'aucune vue d'intérêt personnel ne les en détournent. Qu'ils aient sur-tout une grande force de caractère, au point de se mettre au-dessus de tout en faveur

de l'intérêt public. Que les départemens qui n'auront pas des hommes de ce calibre à envoyer à la législature, en prennent ailleurs. Quoique la Constitution déclare que l'on sera éligible à trente ans, il sera bon de ne donner sa confiance qu'à des hommes qui seront plus près de quarante ans que de trente. Quoique la Constitution veuille que les anciens soient mariés, que les Assemblées Primaires ne se privent pas pour cela de ceux des gens de mérite qu'elles appercevront, et qui n'auroient pas contracté cet engagement. C'est un point de la Constitution où il nous paroît qu'on a outre-passé le but de la liberté.

Le traitement des Législateurs est trop foible pour acquitter leurs dépenses. Les représentans du Souverain doivent être à l'abri du besoin ; dès 1789 nous avons soutenu qu'il convenoit de donner cent pistoles par mois à un député au corps législatif. Les circonstances ne permettent pas à présent de les payer en numéraire, mais au moins doit-on donner 15000 livres sur le pied de la valeur du bled en 1790. Des hommes occupés de la chose publique dans ses plus grands intérêts, doivent être délivrés de toute inquiétude domestique. *Necker* fit fixer l'indemité des députés aux ci-devant états-généraux à 18 livres par jour ; il voulait, par cette détresse, les rendre sensibles à quelques honnêtés de la cour. Les temps sont changés, la politique n'est plus la même, et nous devons aller au-devant de toute espèce de moyen de corruption. Soyons justes, indemnisons ni trop peu celui qui reçoit l'indemnité, ni trop pour ceux qui la payent. Elle est infiniment légère pour ceux-ci, si l'on considère les avantages dont on les fait jouir, et ce

qu'ils se font de bien à eux-mêmes, pendant que d'autres quittent toutes leurs affaires pour l'avantage commun.

Chaque Département doit épurer sa députation de manière à ce qu'il n'y reste rien qui n'aime les principes, et qui ne veuille les faire observer; mais que l'on prenne garde à ce que la petite ambition de parvenir à la législature ne fasse pas aller au-delà du but. Il est d'abord nécessaire de nommer de nouveaux députés, pour former un tiers de la représentation nationale. L'on ne peut pas moins faire. L'on doit faire plus, tant qu'il y aura de mauvais députés à éliminer; néanmoins, nous ne saurions trop le répéter, il importe qu'il reste au moins un tiers des membres actuels de la convention. Il y existe une majorité bien intentionnée, elle ne s'explique pas toujours, parce que plusieurs manquent de courage, et d'autres de lumières; il n'est pas nécessaire de renvoyer pour cela tous les gens de cette espèce. L'on peut se réduire aux plus foibles, et sur-tout aux plus ignorans; car, à l'égard des foibles, ils iront quand ils seront bien escortés.

Lorsque la législature sera réunie, elle choisira des hommes de la plus grande force d'ame, de tête et de vertus morales et civiques, pour composer le pouvoir exécutif. C'est de-là que partiront les plus grands moyens de bien public, et c'est-là que se prépareront ceux qui doivent tendre à améliorer notre ordre politique. Que l'on évite sur-tout de choisir des hommes qui puissent mettre de l'intérêt à remplir ces fonctions, et qui se tourmentent pour y parvenir; ils y seront plus occupés d'eux que de la chose publique. Beaucoup de gens s'en occupent depuis qu'on a publié le projet de notre nouvelle

Constitution. S'ils réussissent nous n'en serons pas mieux. En général, un homme sage, vraiment éclairé, et qui sait raisonner le plan de vie sur lequel il doit arranger son bonheur, sa fortune même et sa tranquillité, ne doit plus desirer qu'on pense à lui ; et s'il a des motifs d'excuse légitime, il s'attachera à les faire valoir, pour conserver sa liberté et ses autres moyens d'être utile.

Le pouvoir exécutif calmera tout, s'il sait s'y prendre, en faisant observer les lois, en en provoquant de meilleures, et par les voies de l'administration qui lui est confiée. Chaque décade verra s'écouler une partie des obstacles qui s'opposent à notre bonheur et à notre tranquillité. L'ordre se rétablira, aucune de ses parties essentielles n'étant nélgigée. Une police exacte, juste et raisonnable, comprimera les malveillans, les surveillera, les dissipera, et les mettra dans une dépendance salutaire des lois et des réglemens. L'on se respectera dans l'exercice de ses droits respectifs. Chacun fera ce qu'il doit, et n'opprimera personne. Les salaires ne seront plus une source de brigandage, les subsistances seront rendues à une libre et sage concurrence. Les avides fantaisies de l'agiotage ne seront plus une règle commune, applicable à tout ce qui existe, et nos moyens deviendront proportionnés à nos besoins.

Nous aurons des loix justes, appropriées à notre liberté, et des tribunaux sages, équitables, et éclairés, pour les appliquer. Une force publique, bien organisée, fera son devoir pour maintenir la tranquilité. Nos finances seront en ordre, et dans un ordre simple et naturel. Nous rendrons à leurs travaux la multitude infinie de nos agens, qui n'au-

roient jamais dû les quitter pour entrer dans des administations inutiles pour la plupart, et qu'ils n'entendoient pas. Nous économiserons au-delà de trente quarantièmes de nos dépenses, et tout ira beaucoup mieux, et atteindra même de très-hauts degrés de prospérités. Nous tarirons les source de la misère, nous rétablirons les causes du travail; nous ferons tout pour le peuple, et rien par lui, il nuiroit à son bonheur. Telle sera l'aristocratie qu'il sera bien force d'organiser, c'est-à-dire le gouvernement des meilleurs, des plus sages, et des plus éclairés. Voilà ce que signifie dans son sens véritable et propre le mot aristocrate, *bon*, *sage*, *et éclairé*. Nous n'aurons ni clergé, ni noblesse, ni priviléges quelconques, nous serons libres en entier, dans la plénitude du mot, et bien gouvernés.

CONCLUSION.

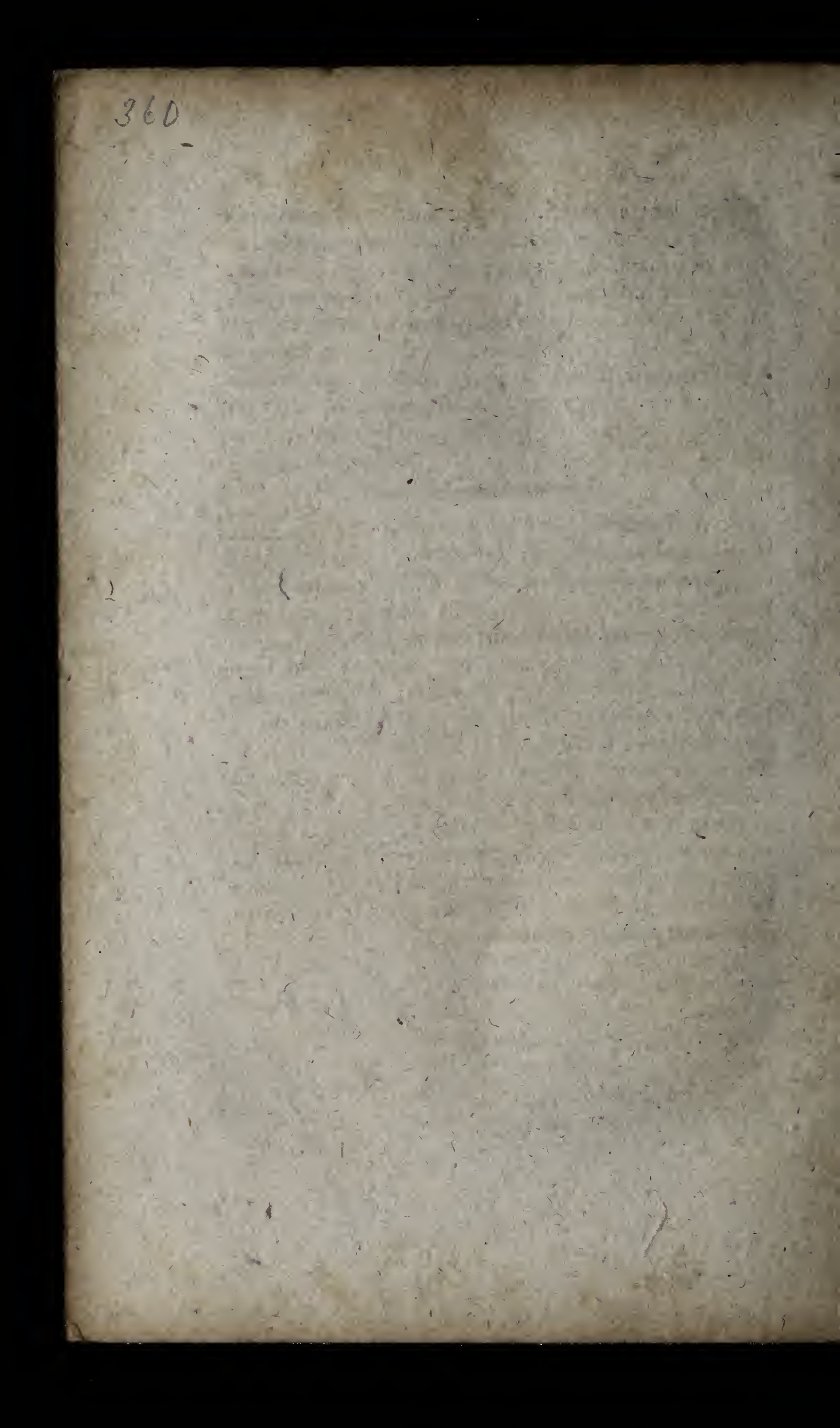
Nous avons entrepris une grande régénération de l'ordre public, une régénération qui embrasse tous les points du pacte social, et toutes les vues du bonheur général. Nous travaillons et nous souffrons depuis six ans pour cette grande entreprise. Non seulement il nous importe de la terminer glorieusement, et d'assurer le bien-être de l'espèce humaine, pour le tems présent et dans les races futures; mais même nous ne pouvons pas faire autrement. La loi de la nécessité est montée sur ce point à des caractères irréfragables.

Nous avions des abus que nous pouvions réformer, en y employant un long espace de temps; nous avions un mauvais plan de gouvernement, il portoit sur de vieilles bases, formées dans des tems

d'ignorance, et les préjugés nous assailloient de toutes parts. Les nobles et les prêtres nous insultoient, nous humilioient, et nous dévoroient. La Cour disposoit de notre liberté, de nos fortunes, enchaînoit notre industrie, et nous laissoit humilier par nos voisins, au lieu de nous faire jouir de la considération qui nous appartenoit dans la balance politique de l'Europe; les choses en étoient au point de devoir cesser d'être telles par leur propre nature. Nous n'avons pas voulu les supporter plus long-tems, et nous avons secoué tous les jougs à la fois. Sans les passions, et les passions les plus horribles qui nous ont traversés, nous allions bien par nos lumières. Nous étions mûrs pour notre révolution; nous étions même si forts, que nous avons dédaignés tous les petits moyens; ils ont raillié les passions, et pour n'avoir pas prévu, ce qu'il étoit néanmoins bien facile d'imaginer, nous avons vu fondre sur nous le déluge de tous les maux. Ils nous sont venus de tous ces révolutionnaires officieux, qui ont cherché leur intérêt dans la révolution : devoit-on en douter? Nous sortons à peine de tous nos maux, n'y rentrons pas, ou au moins ne nous exposons pas à y rentrer. Prenons un point de repas, et un point de repos véritable, dans la Constitution qui nous est offerte; il y existe. Ecartons ensuite tout ce qui nous nuit, et assurons notre bien-être d'une manière fixe et invariable. Ne nous livrons pas à de vaines subtilités pour déterminer le sens dans lequel nous devons entendre le gouvernement républicain; il sera toujours celui où tous les intérêts de la chose publique seront pris dans la plus haute considération, et auront la préférence. Sur tout, de bonnes loix, un corps législatif toujours permanent, un pouvoir exécutif

indépendant et muni des plus forts moyens d'exécution ; une administration simple, bien montée, et dans des mains pures ; des tribunaux sages, éclairés, également indépendans, si ce n'est qu'ils soient soumis à la plus rigoureuse obligation de se conformer à la loi. Point de privilèges ni de privilégiés. Alors on appellera cette forme de gouvernement du nom que l'on voudra, pour moi il sera république, et je lui voue attachement et fidélité jusqu'à mon dernier soupir.

P. S. Je crois que l'on a tort de s'effrayer des troupes qui environnent Paris. 1°. Ce sont de braves et généreux défenseurs de la liberté qui les composent. 2°. On se précipiteroit dans des malheurs incalculables si on prétendoit s'en servir contre nous. Nous les considérons sous un point de vue bien différent. Paris renferme, peut-être, cinquante mille hommes suspects, venus de tous les coins de la République et de l'étranger ; ils épient l'occasion de fermenter et de faire un coup de main. Nous en avons fait l'expérience le 12 germinal, et les 1er et 4 prairial. Il a tenu à fort peu de chose que la Convention ne fût détruite. Ne pourroient-ils pas tenter de nouveaux mouvemens à l'occasion des Assemblées Primaires ? Il est donc nécessaire d'avoir une force imposante pour les contenir.



360